



## **PROCES-VERBAL de la séance du Conseil Municipal du 05/09/2024 à 20h30**

**Président** : Guy VISSEQ, maire

**Membres du conseil présents** : Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Jérôme BONY, Francis PONS, Patricia PANISSIE, Elisabeth FAYEL, Elodie FERRIERES, Sylvie COTTARD et Guy LAYRAC

**Membres du conseil absents** : Olivier BARRE

**Secrétaire de séance** : Sylvie COTTARD

**Nombre de membres en exercice** : 11 / **présents** : 10 / **représentés** : 0

**Quorum** : atteint

**Date de convocation et d'affichage** : 30 août 2024

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du PV du 18 juillet 2024**
- **Prix du fermage des parcelles communales pour l'année 2024-2025**
- **Avis sur les ZAEnr**
- **Défraiement kilométrique des bénévoles de la bibliothèque**
- **Remboursement de frais à la première adjointe**

QUESTIONS DIVERSES

### **DELIBERATIONS ADOPTEES**

#### **Prix du fermage pour les parcelles appartenant à la commune n°2024-09-01**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de redéfinir le montant du fermage pour les Agriculteurs qui occupent des parcelles appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de se référer au barème national de fermage.

Pour l'année 2024-2025 la variation l'indice de fermage (+ 5.23%) fixe le montant du point à 1.99€.

## **Avis sur les ZAEnr**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la loi APER les communes doivent rendre compte d'un zonage décidé en conseil indiquant les surfaces ou parcelles pouvant accueillir une production d'énergie renouvelable.

Il rappelle qu'une concertation a été mise en ligne, à destination des habitants, et que la CCCM devrait prochainement en faire le compte rendu.

Les élus pourront alors s'appuyer sur le retour des habitants sur les questions d'énergies renouvelables sur la commune et propose déjà de lister comme zones choisies : toutes les toitures de la communes (publiques et privées) pour la production d'énergie photovoltaïque.

## **Défraiement kilométrique des bénévoles de la bibliothèque n) 2024-09-02**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une réunion aura lieu dans deux jours pour accueillir et discuter du bénévolat à la bibliothèque municipale. 6 nouveaux bénévoles potentiels se sont déjà signalés. La rencontre aura lieu avec la présence de Valérie QUINTARD et Elodie FERRIERES ainsi que Laëtitia Gaubert pour représenter le partenariat avec la CCCM.

Il a donc été mis en place une nouvelle convention de bénévolat et l'implication de la commune est à cette occasion réitérée.

M. le Maire déclare que les bénévoles sont appelés à participer au service public et donne mandat au maire d'en dresser la liste en tant que de besoin, et décide de prendre en charge les frais de déplacement liés aux formations de ces personnes bénévoles lorsqu'ils sont engagés au service de la bibliothèque par conventionnement (les frais de repas étant déjà pris en charge par délibération du 7 mars 2024)

le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le remboursement par la commune de leurs frais de déplacement, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.
- Le Conseil municipal donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir la liste des bénévoles concernés.

## **Remboursement de frais à la première adjointe n°2024-09-03**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que sa première adjointe, a du faire l'avance du paiement de fournitures pour l'école (kit sécurité et anti terrorisme) chez plusieurs fournisseurs qui n'acceptent pas les bons de commande avec un paiement par mandat administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des factures jointes au présent extrait des délibérations, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à rembourser à sa première adjointe, la somme de 89.89 € (soit en toutes lettre quatre-vingt neuf euros et quatre-vingt neuf centimes).

\*\*\*

## DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

### Parc informatique école-bibliothèque

M. le Maire rapporte que la bibliothèque a été équipée d'un ordinateur portable durant l'été, installé par le SMICA. Il propose que soit ajouté cet ordinateur à la maintenance portée par le SMICA et que l'ordinateur de l'école fasse aussi partie de la prestation. Un ancien ordinateur du secrétariat a été installé à l'école pour remplacer l'ordinateur portable de l'institutrice qui ne fonctionne plus très bien (virus et ancienneté).

Il a été demandé à l'occasion au SMICA un devis pour l'achat d'un vidéo projecteur qui a été budgétisé sur l'exercice 2024.

### Dotation du département

M. le Maire annonce au conseil que le département a fait part d'une dotation de 10 079.56 € issue des ressources provenant du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles.

### Ancienne mairie

M. le maire rappelle que le 1<sup>er</sup> étage de l'ancienne mairie vient d'être libéré par le locataire. Il sera prévu une visite pour constater les besoins de rafraichissement avant de le remettre à la location. M. le maire propose que Françoise Fayel puisse entretenir la cage d'escalier, une à deux fois par mois, comme elle le faisait précédemment il y a 7 ans, le conseil accepte à l'unanimité.

### Poste agent technique / employé communal

M ; le maire demande au conseil leur retour ou suggestions sur la rédaction de l'offre l'emploi pour le recrutement d'un nouvel employé communal. L'offre est validée telle quelle. Il est demandé à la secrétaire de mairie de la diffuser sur Espace emploi formation à Marcillac, sur le site Emploi territorial de la fonction publique, sur le site de la commune et sur panneau pocket.

Il est décidé que le poste est à pourvoir pour le 1<sup>er</sup> février 2025 (pour 3 mois de passation avec l'employé communal avant son départ à la retraite) et que la fin des candidatures est annoncée au 15 novembre 2024.

### Travaux sur la RD 46

M. le Maire rapporte qu'un rendez-vous a été pris pour repenser le positionnement du panneau d'entrée en agglomération sur la RD 46 à l'entrée de Lunel.

### Espaces verts

Après le constat des heures réalisées par l'employé communal sur l'entretien des espaces verts, les élus décident d'organiser des réunions et une visite sur site pour repenser entre autres des méthodes de désherbage ou des espaces à réenherber.

### Sectionaux

M. le maire rappelle qu'il serait opportun de se remettre au travail sur la question des sectionaux sur la commune. Il déclare qu'il fera appel à Aveyron Ingénierie pour connaître la procédure et demander leur soutien.

### Inauguration du city stade :

M. le maire liste au conseil les invités qui seront présents (par ordre de prise de parole s'ils le souhaitent) : M. Jean-Marie Lacombe Président de la CCCM, Mme Buessinger et M. Tieulié conseillers départementaux, M. Berard conseiller régional, M. Marc Alain et M. Jean-Claude Anglars sénateurs, M. Charles GIUSTI Préfet.

Elisabeth Fayel propose de s'occuper de demander des devis au traiteur.

### PLUI

Francis PONS rapporte que dans le cadre du PLUI, après enquête sur les communes, les pouvoirs publics associés ont validé les plans.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 23h10.

<b><u>Arrêté du Procès-Verbal</u></b> <b>Séance du 18 juillet 2024</b>	
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024 a été transmis par mail à tous les membres du Conseil Municipal. Il demande aux Conseillers s'il y a des modifications ou des précisions à apporter à celui-ci. Aucune remarque n'ayant été formulée Monsieur le Maire propose l'arrêt du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024.	
<b><u>Procès-Verbal arrêté le : 05/09/2024</u></b>	
<b>Le Maire</b> <b>Guy VISSEQ</b> 	<b>Le/La secrétaire de séance</b> <b>Sylvie COTTARD</b> PO 